

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| 10X | 14X | 18X | 22X | 26X | 30X |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |

FEUILLETON ILLUSTRÉ

PARAISANT LE JEUDI

\$1.00 PAR ANNÉE

MORNEAU & CIE., ÉDITEURS

2 CENTS LE NUMÉRO

LE ROI DES VOLEURS

QUATRIÈME PARTIE — LES HÉRITIERS DE LA PESTE

V

LE TRAVAIL DE RATIBOÛLE

Un jour elle avait fait venir chez elle le jeune Henri et avait été frappée de la distinction de ses manières, de son langage et de la noblesse de ses idées. L'intérêt qu'elle lui portait comme au frère de lait de son fils s'en était accru ; mais ayant eu l'imprudence de faire son éloge avec trop de vivacité devant Maxime, elle surprit chez ce dernier tous les signes d'un amour-propre blessé.

Elle avait d'ailleurs dans le jeune de Saint-Méran un censeur attentif et sévère.

Jeune, belle et veuve, il était naturel qu'elle attirât les prétendants, leur admiration et leurs hommages. Sans doute elle ne peut se défendre d'un peu de coquetterie, et bientôt elle rencontra dans certains regards de son fils, dans certaine attitude dédaigneuse et rogue, un hâme ou un reproche de sa légèreté.

La pauvre femme eut à prévoir le jour où Maxime, devenu majeur, serait son maître, lui demanderait des comptes et se permettrait des remontrances.

Il n'avait que seize ans, lorsqu'il lui fit savoir indirectement, par un abbé, son précepteur, qu'il aimerait mieux qu'elle se remarât que de compromettre son nom dans une aventure. Jeanne n'eut pas le courage de réprimer tant d'insolence.

Ses lettres ont trait à nombre d'insolences semblables. Elle

se plaignait amèrement à son père de la dureté de cœur et de l'étroitesse d'esprit de son fils. Elle laissait paraître une sorte d'effroi et disait au vieux chevalier qu'elle irait vivre auprès de lui dès que Maxime aurait atteint sa majorité.

Telle était la situation de la comtesse de Saint-Méran en

1720, lorsque survint un événement gros d'une catastrophe.

Un jour elle venait de monter en voiture avec sa première femme de chambre, Léonide, lorsqu'un rustre inconnu s'approcha de la portière en demandant :

— Madame la comtesse de Saint-Méran ?

— C'est moi, répondit-elle, que me voulez-vous ?

— Je suis envoyé, dit l'inconnu, par une vieille femme qui a été jadis à votre service en Provence et qui s'appelle Collette. Cette femme est très malade, elle se meurt.

— Grand Dieu ! se peut-il ? exclama Jeanne. Et où est-elle ?

— Au bourg de Montrongs.

— Mais comment trouver sa demeure ?

— C'est chez moi qu'elle habite, et si vous le désirez, madame, je suis prêt à vous y conduire.

— Donnez-moi du moins le nom de la rue

pour mon cocher.

— Ma maison n'a point de rue, ou le chemin sur lequel elle se trouve n'a pas de nom.

— Eh bien, montez derrière ma voiture après avoir expliqué au cocher du mieux qu'il vous sera possible l'endroit où vous demeurez.



Elle couvrit de la main la lettre et la copie.

Mademoiselle Léonide parut contrariée. Ce contre-ordre donné au cocher ajournait la réalisation de quelque projet de coquetterie. La comtesse était sortie avec l'intention de voir ses marchandes de modes, et sa femme de chambre avait toujours une part dans ses emplettes.

Celle-ci était une très jolie fille, à qui son miroir avait depuis longtemps donné de mauvais conseils, trop fidèlement suivis. Un grain d'ambition avait allumé chez elle un grain de libertinage, sans que son excellente maîtresse s'en doutât. Avec son caractère optimiste, la comtesse Jeanne ne voyait dans les vices de cette jeune fille qu'une pardonnaible légèreté. Elle remarqua son air boudeur et essaya de la consoler :

—Ne t'afflige pas, Léonide, de ce contre-temps ; demain nous rattrapperons le temps perdu. Cette pauvre Colette qui demande à me voir est la nourrice de Maxime. Elle nous a servi à une époque où nous étions fort éprouvés et je dois beaucoup à son dévouement. La chère femme ! j'aurais voulu la garder près de moi ; mais c'est une sauvage, une créature farouche comme ses montagnes et ses bois. Elle est restée presque toute sa vie chez mon père, et c'est pour suivre son fils qu'elle est venue à Paris. Tu dois avoir vu ce jeune homme, Léonide ?

—Ne s'appelle-t-il pas Henri, madame ?

—Oui.

—En effet, je me souviens de lui. On ne croirait pas qu'un jeune homme si élégant a sa mère dans la baulieue, dans une maison sans rue.

—Je viens de te le dire, Colette est une paysanne ; elle ne peut vivre qu'au village.

—Ce jeune homme, sans doute, — reprit Léonide, — ainsi que sa mère vit de vos bontés, madame ?

—Je n'ai pour la nourrice de Maxime que les bontés qui lui sont dues et je tâche de m'acquitter envers elle. Quant à son fils, c'est à son travail, à l'intérêt que ses progrès inspirent à ses maîtres qu'il doit cette tenue soignée que tu as remarquée, ainsi que son admission gratuite au collège.

—Je prie madame la comtesse de me pardonner la réflexion singulière que me suggère ce voyage à Montrouge, mais je me demande ce que certaine personne penserait de la rencontre de votre voiture dans ces endroits mal fréquentés.

Une légère rougeur passa au front de la comtesse.

—Je sais à quelle personne tu fais allusion, mais si une explication était nécessaire, elle serait facile.

L'endroit où était appelée madame de Saint-Méran n'avait rien d'un pays civilisé. Les habitations s'y éparpillaient selon le caprice de leurs propriétaires, et les chemins qui y conduisaient étaient de véritables fondrières, où le carrosse le mieux attelé ne pouvait avancer qu'au pas. Colette demeurait fort loin dans la plaine qui s'étend du côté d'Arcueil.

Le jour baissait et une sorte de mélancolie s'était déjà emparée des voyageuses, lorsqu'enfin le paysan montrougien dit au cocher :

—Nous y sommes ; c'est ici.

La voiture s'arrêta devant une maison rustique de misérable apparence, où malgré l'obscurité ne s'apercevait aucune lumière.

Léonide, en mettant pied à terre, poussa un cri d'effroi et demeura immobile.

—Qu'y a-t-il ? fit la comtesse.

—Madame, c'est de la boue. Il y en a se noyer. Vous ne pouvez descendre.

Madame de Saint-Méran se prit à rire et descendit bra-

voment, puis d'un pas lesté et assuré se dirigea vers la maison, où Léonide, toujours oriant, se résigna à la rejoindre.

Les deux femmes entrèrent presque en même temps.

La malade se trouvait allitée dans un rez-de-chaussée humide, où l'on respirait une odeur de terrier, et la malheureuse était poitrinaire.

Dès qu'une chandelle fut allumée, madame de Saint-Méran, à la vue de ses traits amaigris, de ses joues marquées de taches rouges ; reconnut de suite les rayages d'un mal qui ne pardonne pas.

Elle s'approcha d'elle, l'embrassa, lui dit qu'elle était bien fâchée de ne pas être venue plus tôt. Mais à qui la faute ? Et elle la gronda tendrement de n'avoir pas accepté un logement chez elle où elle ne serait pas tombée malade.

—Maintenant, ma chère Colette, ajouta-t-elle, je ne te laisserai pas ici. Je vais t'envelopper de couvertures et t'emballer dans mon carrosse.

Mademoiselle Léonide, restée à quelques pas de là, frémit à cette proposition, mais la malade remercia et refusa.

—Meroi, madame, dit-elle, mais ce n'est plus la peine... je le sais... demain je serai dans la paix du Seigneur. Mais, avant de paraître devant celui qui jugera les vivants et les morts, j'ai à réparer autant que possible le mal que j'ai commis en ce monde, et c'est pour cela, madame, que je vous ai demandée.

—Sois sans inquiétude, Colette ; quand le moment sera venu, et je ne le crois pas aussi prochain que tu le penses, je serai la fidèle exécutrice de tes dernières volontés.

—Madame, reprit la malade, j'ai commis envers vous une grande faute, je vais m'en confesser à vous, et à tous ceux qui sont ici présents et que je prie de m'écouter.

En achevant ces mots, elle s'arrêta suffoquée. Une femme se leva du fond de la chambre et introduisit entre ses lèvres une cuillerée de cordial.

Lorsqu'elle eut recouvré un peu d'énergie, la poitrinaire poursuivit péniblement mais presque sans interruption :

—Madame, vous avez été bonne pour moi, vous m'avez nourrie de vos libéralités et je vous ai trahie.

Jeanne l'écoutait stupéfiée.

—Vous n'avez pas oublié le mois de septembre 1702, au château de Saint-Méran... Nous étions vous et moi dans un petit salon, occupées des enfants. Vous teniez dans vos bras le petit Maxime, lorsqu'un domestique de votre mari accourut vous appeler... les soldats catholiques marchaient sur le château. Une terreur immense s'empara de nous. En ce temps là les soldats de Basville et de Montravel enlevaient les petits enfants... Vous trembliez, madame, et moi aussi, mais encore plus que vous, car je n'étais qu'une paysanne, une pauvre servante... Ceux qui auraient pu hésiter à outrager une dame noble, à enlever son enfant, n'auraient pas eu à mon égard les mêmes scrupules. Cette pensée me saisit.

—Vous vous êtes levés pour répondre à votre mari et vous avez déposé votre enfant sur le coussin du canapé où vous étiez assise vis-à-vis de moi. Le petit Maxime s'agitait tout nu dans les langes fins marqués à son chiffre. Je le considérai un instant. Et cette idée s'empara de moi qu'il serait épargné des soldats tandis que le mien serait le jouet de leur cruauté... Alors, madame... je dépouillai mon enfant et je le substituai au vôtre...

À cet aveu, Jeanne ne put retenir un cri de surprise et d'horreur qui s'éteignit dans les murmures et les exclamations des nombreux assistants. Ce mouvement de réprobation dut

peûblement atteindre la mourante, car pendant quelque temps, les yeux demi clos, la tête renversée sur l'oreiller, elle demeura muette et comme anéantie.

—Malheureuse ! s'écria enfin la comtesse. Le jeune homme qui porte le nom de Saint-Méran n'est pas mon fils ? ..Réponds !... Au nom du ciel !...

Puis, épouvantée du silence de Colette :

—Réponds, je t'en conjure, sur le salut de ton âme, il faut compléter tes aveux, il faut réparer ton crime... s'il est possible. Dis-moi, Colette, celui que j'appelle mon fils...

La nourrice fit un effort suprême et répondit :

—C'est le mien.

Et le silence régna de nouveau.

—Cette malheureuse se meurt ! gémit la comtesse.

Elle se tourna vers l'assistance (Léonide, le paysan qui l'avait amenée et sa femme, un autre paysan) et dit à ces quatre personnes :

—Je vous prends à témoins de ce que vous avez entendu :

—Le jeune homme que j'appelle mon fils et qui porte les noms de Maxime de Saint-Méran est le fils de cette femme ; celui qu'elle nommait son enfant est le mien... Le jour où je vous appellerai pour en témoigner, répondrez-vous à mon appel ?

—Oui ! oui ! Nous témoignerons ! répondirent les paysans. Léonide garda le silence.

—Mais, reprit la maîtresse du logis, je vais lui donner encore à boire.

—Oui, qu'elle parle encore ! dit madame de Saint-Méran.

Les vœux de la paysanne ranimèrent en effet la mourante, qui d'une voix faible et sifflante de nouveau implora le pardon de sa bonne maîtresse :

—Mon fils était heureux, dit-elle. Après lui avoir donné un nom et la fortune, je vais le rejeter dans le néant... Je prévois sa douleur ; j'entends ses malédictions ; et ne croyez pas que j'y sois insensible... C'est mon châtiment... Mais vous à qui je rends votre enfant, vous, madame, soyez clémentes... je vais mourir... pardonnez-moi...

—Dieu ne permettra point que tu expires avant d'avoir été entendue de mon fils et du tien. Comment ne les as-tu pas fait appeler ?

—J'y ai pensé, dit Colette.

—Et pourquoi ne l'as-tu pas fait ?

—J'ai eu peur, murmura la mère coupable.

—Tu as craint leurs reproches ? Mais ils auraient respecté une mourante.

—Ce n'est pas cela.

—Quoi donc ?

—J'ai eu peur qu'ils ne s'entre-tuent.

Cet étrange propos donna la frisson à tous les assistants. Madame de Saint-Méran n'osa le relever. Sa pensée, se reportant sur Henri, rejeta bien loin cette supposition affreuse, mais elle frémit en songeant à Maxime.

—Pourtant, reprit-elle, il vaut mieux que ces jeunes gens apprennent la vérité de ta bouche.

—Il est trop tard, soupira la nourrice.

—Que faire ? Que faire ?... s'écriait la comtesse Jeanne en se tordant les mains de désespoir.

—Enfin une heureuse idée jaillit de son esprit : c'était de faire recueillir par un prêtre la déclaration de Colette et d'y faire apposer sous la signature de celui-ci les croix ou les signatures des autres témoins. Ce document pourrait faire foi si Maxime,

comme il fallait s'y attendre, refusait de s'incliner devant une déclaration verbale.

Un domestique à la livrée de Saint-Méran accompagna le paysan qui se rendait chez le curé du voisinage afin de joindre les instances de sa noble maîtresse aux prières de la servante. Il demanda au prêtre une plume, de l'encre et du papier, objets presque inconnus de ses paroissiens.

Près d'une heure s'écoula avant l'arrivée du curé ; elle parut longue à la comtesse qui, debout près du lit, dans une anxiété inexprimable, écoutait le souffle oppressé de la moribonde.

Le prêtre fit presque un miracle en obtenant de Colette la déclaration qu'il écrivit sous sa dictée, et qui fut enfin revêtue de trois signatures et de trois croix. Avant de se retirer, il ne dissimula point à la comtesse qu'à ses yeux cet acte n'avait qu'une valeur relative.

—Il est valable, dit-il, si les deux jeunes gens sont également de bonne foi ; car ils peuvent toujours mettre en doute la parole de la nourrice.

—Même à l'article de la mort ? objecta madame de Saint-Méran.

—Un mourant peut mentir, dit le prêtre. J'ai la conviction que cette femme a dit la vérité ; mais cette conviction, il faudra la faire passer dans l'esprit et dans le cœur des deux frères de lait.

—Au nom de la justice divine dont vous êtes le ministre, implora la malheureuse mère, promettez-moi, monsieur, de le tenter.

—Je vous le promets, madame, répondit gravement le prêtre. Je suis prêt à me rendre chez vous, dès que vous le désirerez.

—Il est nécessaire que les deux jeunes gens soient réunis et l'un d'eux... mon fils... ajouta-t-elle d'une voix tremblante, n'est pas chez moi et ne peut être averti que demain.

—A demain donc, madame la comtesse ; ici, à midi, si cette femme vit encore ; chez vous, si elle a cessé d'exister.

Le curé se retira.

Avant de remonter en voiture, madame de Saint-Méran dit à Colette qu'elle lui pardonnait et qu'elle reviendrait la voir le lendemain avec les enfants, si c'était possible. La mourante parut encore la comprendre, mais elle n'eut plus la force de la remercier.

Lorsqu'elle fut de retour chez elle, il était trop tard pour que la comtesse Jeanne pût demander Maxime et lui faire part de l'événement de la soirée, ou du moins le préparer à en entendre révélation. Mais quelqu'un s'en chargea pour elle. Mademoiselle Léonide.

Cette jeune personne avait cédé secrètement à Maxime de Saint-Méran son cœur et ses dépendances. Elle n'avait point de raison pour respecter son sommeil, et, dès qu'elle eût aidé sa maîtresse à se soulever, elle se glissa chez lui pour lui raconter ce qu'elle venait d'apprendre.

Nous ne rapporterons pas le récit de Léonide afin d'éviter des répétitions, mais nous reproduirons les propos de Maxime. Il avait écouté avec une grande attention, mais sans émotion apparente.

—Tout ceci, conclut-il, ne peut aboutir à rien de sérieux et m'a l'air d'une comédie arrangée entre les deux femmes. Pourquoi ajouterait-on foi aux déclarations, si tardives de la nourrice ? rien ne prouve qu'elle ait dit vrai ; et le mot du curé est bon à retenir. La déclaration signée n'a aucune valeur ; toutes les

signatures du monde ne peuvent changer une calomnie en vérité. Avant tout, il faut des preuves. Madame de Saint-Méran, au lieu d'accueillir si volontiers ces prétendues révélations, aurait dû y répondre en les condamnant. Maintenant elle devrait les taire. La justice et la prudence l'exigent. Comment prétend-elle que je puisse les accepter ? C'est de la folie !... Me vois-tu sur les propos de cette bonne femme renouer à mon nom, à mon titre, à ma fortune ?...

Léonide se prit à rire. Maxime continua d'un ton sérieux :

—La nourrice avait raison de dire qu'elle n'osait parler devant les jeunes gens de peur de leur jeter un brandon de haine mortelle. Je n'ai jamais aimé mon frère de lait. Je veux voir de quel visage il écouterait cette histoire de substitution d'enfants, et, s'il a seulement l'air d'y croire, malheur à lui !...

—Oh ! Maxime, fit Léonide, voudrais-tu qu'il démentît madame de Saint-Méran ? Et si celle-ci l'appelle "mon fils," pourra-t-il la repousser ?

Avec un sourire mauvais :

—Il n'a jamais, dit Maxime, repoussé la comtesse Jeanne.

—N'as-tu pas déjà remarqué comme moi, Léonide, que ma mère éprouvait pour ce garçon une tendresse extrême et inexplicable ?

—Madame est sensible et expansive.

—Si, reprit le jeune de Saint-Méran, ma mère l'appelle son fils pour justifier sa tendresse, l'expédient est des plus singuliers.

—Oh ! qu'imagines-tu là ? fit la sournoise d'un air scandalisé.

—Je n'imagine pas ; j'en me souviens, et je trouve dans quelques faits encore récents l'explication de cette affection étrange de la veuve du comte de Saint-Méran, pour le fils d'une paysanne. Avant de la croire coupable, j'ai cru que la comtesse obéissait à un entraînement irrésistible ; aujourd'hui, je suis amené à croire qu'elle s'est entendue avec cette Colette et lui a dicté sa prétendue révélation.

—Que dis-tu là, Maxime ! J'ai tort peut-être... Ta mère...

—Dois-je respecter un titre qu'elle est prête à sacrifier ?... J'en appelle à toi, cher cœur, je n'ai jamais été le conseiller de la conduite de madame de Saint-Méran. La comtesse est belle, jeune et libre... il suffit que MM. C. et de Z. lui rendent des soins ; je n'y trouve point à redire... Qu'elle se remarque. Je ne saurais l'en blâmer, mais qu'elle se sacrifie à un caprice pour Henri, je ne le supporterai point.

—A un "caprice"... souligna Léonide.

—Sans doute, répliqua Maxime ; je devrais dire à un égarement ! Enfin, elle n'a pas attendu qu'on lui apprit qu'il est son fils, pour courir les bras ouverts au-devant de lui, le presser sur son cœur, le couvrir de caresses. Est-elle ainsi pour moi ? Déjà j'aurais pu en être jaloux ; et M. de C. un jour ne put s'empêcher de se récrier :

—Quel est donc cet "heureux" garçon ?...

—Oui, je m'en souviens. Et madame la comtesse rougit en répondant :

—C'est le frère de lait de mon fils Maxime.

—Je ne suis ni méchant ni envieux, reprit Saint-Méran. J'attends avec beaucoup de patience l'heure de ma majorité. Mais, quand je serai en possession des biens de mon père et de mes droits, sans être intraitable, je serai moins facile, et si l'on ose encore me conter de pareilles sornettes, ce ne sera pas impunément !

—Maintenant, à demain les affaires sérieuses : nous les verrons venir."

.....

Le lendemain, à midi, Colette était morte. Ainsi qu'il l'avait promis, le curé de Montrouge se rendait à l'hôtel de Saint-Méran, afin de soutenir la comtesse dans la lourde tâche qu'elle avait entreprise et de défendre verbalement la déclaration qu'il avait signée.

Maxime, mandé par la comtesse, vint d'un air calme et indifférent, puis montra quelque surprise à la vue du prêtre et de la pâleur du visage défait de la comtesse... Après avoir salué le curé :

—Qu'avez-vous, ma mère, dit-il, vous avez l'air souffrant ?

—Je souffre, et effret, mon cher Maxime.

—Que vous est-il donc arrivé ?

—Le plus grand malheur qui pût m'atteindre, en m'obligeant à vous causer du chagrin.

—Parlez, ma mère, je vous en prie. Je suis homme et capable de partager vos peines.

—Il faut vous préparer, cher Maxime, à entendre les discours les plus singuliers, une déclaration des plus étranges.

—En vérité !... Mais je vous l'affirme de nouveau, ma mère, bien que je n'aie pas vingt ans encore, je suis un homme et un Saint-Méran.

—En tout cas, ne doutez pas un instant de mon cœur et ne m'imputez aucune intention blessante. J'avais d'ailleurs prié M. le curé de prendre la parole pour moi.

—Madame la comtesse, dit celui-ci, je suis à vos ordres.

—Vous savez, Maxime, dit la comtesse, que votre nourrice, Colette, habite depuis quelque temps aux environs de Paris, à Montrouge.

—Il me semble l'avoir entendu dire.

—Hier soir, au moment où j'allais sortir, un physionomiste s'approcha du carrosse et me dit que Colette était mourante et désirait me parler. Je me rendis sans retard près de la malheureuse. Amène et, en effet, je reconnus avec effroi qu'elle touchait à sa dernière heure. Alors elle me dit qu'avant de mourir, elle voulait réparer le mal qu'elle avait fait et me demander pardon d'un crime... et elle me dit...

La comtesse, oppressée d'émotion, s'interrompit et implora du regard l'aide du confesseur de Colette. Celui-ci, non sans embarras, tira de sa soutane la déclaration écrite, comme pour se donner plus d'autorité et de courage, et dit d'un ton solennel :

—Monsieur le comte, hier soir, à Montrouge, ma paroisse, étant appelé par une malade, j'ai reçu d'elle la déclaration suivante, que j'ai écrite et signée, qu'elle a signée ensuite, de même que plusieurs personnes présentes.

"Moi, Marie-Colette Ortias, femme légitime de feu Jean Séverin, né au bourg de Saint-Méran, anciennement au service de madame la comtesse de Saint-Méran, aujourd'hui habitant le village de Montrouge, près Paris, déclare en présence des personnes soussignées les faits suivants... (Nous passons la relation des faits déjà connus, et nous nous bornons à citer les paroles qui la terminaient) : "Aujourd'hui, à ma dernière heure, j'ai confessé la vérité pour le salut de mon âme et la réparation du mal que j'ai causé."

—Monsieur le comte, ajouta le curé, désire-t-il voir les signatures ?

—Cela m'importe peu, dit le jeune homme, cependant...

Il prit le papier, y jeta un coup d'œil dédaigneux et le rendit en disant :

—C'est extraordinaire, c'est romanesque, mais la crainte que ma mère et vous, monsieur, avez de me blesser, donne à cet

acte bizarre trop d'importance. Vraiment, ma mère, il ne fallait pas vous chagriner de ces piéces ; vous voyez que je les prend pour ce qu'ils valent.

— Pardonnez-moi, monsieur le comte, dit le prêtre, les paroles de cette paysanne ont une certaine gravité.

— Celle du moment solennel où elles sont prononcées peut être ? demanda Maxime.

— Oui, monsieur le comte.

— Je ne partage pas toute votre confiance, monsieur le curé. Un mourant peut mentir.

— Ainsi, mon cher Maxime, reprit la comtesse, vous ne prenez pas au sérieux cette confession publique ?

— Non, ma mère ; et vous ?

— Mon devoir était de vous en donner connaissance, ainsi qu'au jeune Henri.

— Sans doute ; faites venir mon frère de lait.

— Je l'attends en ce moment.

— Je serais curieux de voir ce qu'il pensera de ce document.

— Mais, ne pensez vous pas, Maxime, que votre présence peut gêner l'expression de son opinion ? Est-il convenable que vous soyez témoin de ses impressions ?

— Je n'ai pas à m'inquiéter des convenances avec un inférieur, le fils d'une paysanne. Je n'ai aucun ménagement à prendre.

— Henri est du moins votre frère de lait.

— J'aurais pu l'être d'un chevreau.

— Il a pour vous une affection sincère.

— Cela l'honore et ne me fait rien.

— Oh ! monsieur, fit la comtesse avec vivacité, est-ce le langage d'un Saint-Méran ?

— Du moins, ma mère, c'est un Saint-Méran qui vous parle.

— Mais, quelqu'un vient, c'est Henri, je crois, fit la comtesse.

— Madame, dit le curé, que le ton de Maxime avait froissé, permettez que je me rende au-devant de monsieur Henri.

Et traversant rapidement la chambre, il alla au-devant du jeune homme, mais celui-ci, à ses premières paroles, répondit :

— Je vous remercie, monsieur le curé, mais je sais tout. Je fus appelé dès ce matin, à Montrouge. La pauvre femme avait encore un reste de souffle, elle m'a tout dit et je viens saluer ma mère.

— Un instant !... fit le prêtre effrayé.

— Que signifie ? interrogea Henri. Ma mère douterait-elle encore ?

— Je la crois convaincue, mais...

— Quoi donc ?...

— Il n'en est pas de même de monsieur Maxime... et, il est là. C'est même pour éviter entre vous une rencontre pénible en ce moment que je suis accouru au-devant de vous.

— Mais cependant, monsieur le curé, je ne puis m'arrêter ici.

— Il le faut, monsieur.

— Ce serait me donner un démenti, commettre une lâcheté, répliqua Henri.

— Madame la comtesse l'ordonne.

— Elle ignorait que je savais la vérité, autrement elle eût voulu que je l'entendisse de sa bouche. Permettez donc que je me rende près d'elle.

Mais, pendant ces pourparlers, l'impatience avait gagné Maxime. Il supposait une entente, un complot formé derrière lui et voulait y couper court et en avoir le cœur net. Il ouvrit brusquement la porte du salon où il était resté avec madame de Saint-Méran et marcha droit à son frère de lait. Celui-ci, qui

également se disposait à aller de l'avant, s'arrêta et, l'attendit. Ce fut Maxime qui le premier prit la parole. Il le fit d'un ton ironique sous lequel perçait une colère mal contenue :

— Eh bien, mon ami, vous savez la grande nouvelle apportée de Montrouge ; vous voilà comte de Saint-Méran. Vous venez sans doute prendre possession de votre nouvel état ?

— Je sais en effet, monsieur, répondit Henri avec calme, qu'une femme que j'ai toujours affectionnée et vénérée et qui nous éleva, vous et moi, m'a refusé à son lit de mort le doux nom de fils. Cette douleur eût été sans compensation, si cette infertilité ne m'eût en un temps révélé le nom de ma véritable mère.

— Ah ! vraiment ! il y avait là, mon garçon, de quoi vous consoler.

— Non peut-être, ainsi que vous le pensez, monsieur, mais bien du côté du cœur. Celle que jusqu'alors j'avais crue ma mère, en mourant ne me laissait pas orphelin. Celle qu'elle me nommait comme l'auteur de mes jours, avait déjà par ses bontés acquis une part de mon cœur. En perdant ma chère nourrice, j'ai retrouvé ma mère...

Maxime blémissait de colère et, sous ses paupières baissées, s'entre-voyaient des éclairs.

— Vous, continua Henri, qui connaissez madame de Saint-Méran, qui avez vécu près d'elle, et par elle, qu'elle a aimé et qu'elle aimera toujours, vous n'avez pas besoin que je vous dise combien elle est sensible et généreuse, quel cœur d'or est le sien.

— Assez ! exclama Saint-Méran.

— Ce discours vous afflige ou vous blesse ? Pardonnez-moi ! je n'en saurais changer les termes ; ils me sont dictés par la situation surprenante qui m'est faite.

— Il suffit, vous dis-je, et je comprends, du reste, la folie de vos prétentions.

— Vous vous l'exagerez peut-être.

— Que voulez-vous dire ?

— Ceci, monsieur, que, s'il est des droits donnés par la nature, vous en possédez de non moins sacrés et que je reconnais. Par le lait de notre commune nourrice et par la tendresse de madame de Saint-Méran, qui vous éleva, vous êtes deux fois mon frère.

— Vous, mon frère ? s'écria Maxime, avec un emportement plein de mépris ; vous mon frère ?... Jamais. Otez, monsieur, ôtez cela de votre esprit, ou il vous en cuira !

— Vous repoussez, monsieur, la main que je vous ai tendue ?

— Vous délirez, mon brave.

— Vous refusez d'être mon frère ?

— Taisez-vous, misérable ! Craignez mon ressentiment !

— Je n'ai jamais connu la crainte, monsieur. Mais, avant de m'imputer à tort une situation que je n'ai point faite, vous paraîtrait-il loyal et sage de vous en rapporter au jugement d'une tierce personne ?

— Et de qui, monsieur ? fit Maxime.

— De madame de Saint-Méran, répondit Henri.

Puis, s'adressant au prêtre que ce duel de paroles avait jusque-là tenu muet :

— Monsieur le curé, auriez-vous la bonté de prier madame de Saint-Méran de nous entendre ?

Le curé, bien à regret, consentit à ce que demandait le jeune homme et, un instant après, revint précédé de la comtesse Jeanne. Celle-ci était hésitante et quelque peu effrayée.

Elle sentait la guerre allumée entre les deux jeunes gens, et, bien que son cœur fût attiré vers Henri, cependant elle redouta

pour Maxime la peine qu'elle devait lui causer. Avec une délicate comtesse toute féminine ce fut donc vers lui, le répudié, qu'elle se tourna tout d'abord.

— Cher Maxime, lui dit-elle en allant à lui, je lis votre peine dans vos yeux, mais ne craignez rien, cette révélation ne saurait altérer l'amitié que je vous ai vouée. Je serai toujours votre mère.

Alors Henri avec quelque inquiétude :

— Et moi, de quel nom devrais-je vous appeler ?...

Madame de Saint-Méran parut interdite.

— Mais, dit-elle, du nom que vous donniez à celle que je remplace pour vous aujourd'hui.

Cette réponse évasive contrista Henri autant qu'elle irrita Maxime. L'un sentait que la peur arrêtait sur les lèvres de Jeanne le sentiment qu'elle portait dans son cœur ; l'autre apprenait qu'il était désavoué "in petto," dans la conscience, et que son rival ne l'écouterait pas.

Cependant Henri était de fait le plus faible des deux. Il eût eu besoin d'être fortifié par une reconnaissance à bras ouverts, un "oui" sonore, un franc baiser de mère. Ainsi accepté dans la famille de Saint-Méran, il restait au bas de l'escalier, dont Maxime occupait les plus hautes marches. Il avait l'air d'un mendiant de tendresse, d'un parvenu douteux, de quelque chose comme un bâtard.

Toutes ces idées traversèrent l'esprit de nos trois personnages, plus rapides que l'éclair. Henri reprit d'un ton modéré et éristo :

— Eh bien ! ma mère, si vous consentez à me rendre dans vos affections une place à laquelle ma naissance m'avait donné droit... si diminuée que soit cette place... je m'en contenterai.

L'effort qu'il avait fait tant avec ces dernières paroles. Des larmes mouillèrent les yeux de la comtesse Jeanne. Un combat se livrait en elle ; mais elle était d'un caractère trop faible pour prendre hautement une résolution.

Maxime jouit un instant de leur embarras, mais il eut bientôt pris son parti, et du ton hautain dont il ne se départait jamais :

— Madame ma mère, dit-il, si petite que soit la place que vous accordez ici à ce monsieur, elle sera toujours trop grande pour moi. Je vous informe donc que, dès aujourd'hui, je me rends à Versailles, pour y solliciter de la bonté du roi une place dans ses gardes du corps.

Et, avant que la comtesse eût trouvé un mot pour le retenir, il s'éloigna. Sur son chemin, il rencontra sa maîtresse Léonide.

— Quoi ! vous partez ? dit-elle.

Elle avait écouté aux portes.

— Oui, ma chère, répondit Saint-Méran. Tu sais ce qui vient de se passer ? Je pars, mais tu restes et je garde toi, par toi, des oreilles et des yeux.

M. du Vigier, père de Jeanne, fut bientôt mis au courant de ces événements par la correspondance que la comtesse entretenait régulièrement avec lui. Le chevalier du Vigier était intelligent, il avait beaucoup vécu, il vit un danger là où sa fille n'éprouvait qu'une sorte de soulagement et de sécurité.

"Maxime n'a rien abandonné de ses droits, lui écrivit-il. L'heure de sa majorité va sonner. C'est un orgueilleux et un sournois ; Jeanne, prends garde ! Tu as tout à redouter de sa part et Henri, tel que tu me le dépeins, homme d'imagination, dépourvu de méfiance et de calcul, est incapable de te protéger. Viens donc t'abriter sous mon toit."

Elle refusa, malgré ses instances. Mais, au lieu de prières,

le vieillard lui eût adressé des ordres, s'il eût pu se douter du rôle perfide que Maxime avait dioté à Léonide. Jeanne, dans ses lettres, parle très peu de cette fille. Entourée, dans sa première jeunesse, de domestiques qui étaient d'honnêtes gens, elle croyait qu'il suffisait d'être bonne envers les gens de service pour être aimée d'eux.

Maxime l'ayant quittée, elle donna l'appartement de celui-ci à Henri et, n'osant tout fois lui donner le nom de son père, elle lui donna le sien, DU VIGIER ; de même qu'elle l'appelait son fils et le présentait comme tel sans priver Maxime du même titre.

Ces ambiguïtés, ces irrésolutions lui attiraient les remontrances de son père qui écrivait :

"Il ne faut point tarder à reconnaître franchement Henri à l'exclusion de Maxime et à porter l'affaire devant le Parlement. Tes témoins peuvent mourir, et d'ailleurs tes lenteurs seront attribuées à des doutes. Agis, ou qu'à ton défaut Henri prenne l'initiative et agisse pour toi."

Mais ce dernier n'était pas un homme d'action ; c'était un rêveur, un contemplatif, un poète. Il se croyait heureux et, de crainte d'effaroucher son bonheur, il ne bougeait. Puis sa délicatesse extrême répugnait à la violence. Tout d'abord il avait tendu la main à "son frère." Ce mouvement, inspiré par sa générosité, avait été repoussé par Maxime avec dédain.

"Mais quand il verra, se disait-il, que ce ne sont pas les richesses qui me font envie, et que je suis prêt à lui laisser le nom et le titre auxquels il s'est habitué, sa colère se changera peut-être en amitié."

Ainsi ce jeune homme, très fier et très brave, était en même temps très conciliant et très doux. Ce caractère était fait pour plaire à la comtesse Jeanne ; il renfermait mille affinités dont la découverte faite de jour en jour resserrait leurs liens naturels. La mère se retrouvait dans son fils ; le fils avait dans sa mère un écho de son âme. Ils regrettaient la perte du temps où ils ne s'étaient pas connus et se le disaient tout haut : "C'est pour nous une vie nouvelle qui commence."

En effet les relations de la comtesse en souffrirent. Henri fit des jaloux, sans le savoir. Très souvent leur porte restait condamnée. Ils s'enfermaient l'hiver pour lire en commun, ou pour causer. L'été ils se promenaient une heure entière dans le jardin, la main dans la main, ou se donnant le bras, et de préférence dans les allées écartées. On eût dit deux amoureux.

Un poète sait comprendre dans leurs détails délicats les occupations et les goûts d'une femme. Henri n'était indifférent à rien de ce qui plaisait à sa mère ; il devinait même ses caprices et savait les prévenir ; aussi l'accompagnait-il dans ses visites aux marchandes de modes, ou aux bijoutiers.

Mademoiselle Léonide écrivait à ce sujet à Saint-Méran :

"Il ne manque plus qu'il habille madame et la déshabille, et je serai devenue complètement inutile."

Saint-Méran répliquait : "Cela viendra, j'en espère."

La femme de chambre épiait constamment sa maîtresse et par l'ordre de Maxime tenait un journal de ses moindres actions. Il est certain que, si l'existence la plus honnête peut donner prise à la calomnie, c'est surtout dans ses détails familiers auxquels généralement on attache le moins d'importance.

Toute une année s'écoula de la sorte. Enfin le chevalier du Vigier, désolé de l'insouciance de sa fille et retenu en Provence par les infirmités de l'âge, pria Henri de venir le voir afin de le gronder de son imprévoyance et de le stimuler pour ses propres intérêts. Le jeune homme se rendit à son appel. Il resta au Vigier tout un mois.

Cette courte absence plongea la comtesse dans une indicible tristesse. Elle en fut malade, en perdit le sommeil et l'appétit, au point d'inspirer des inquiétudes au petit nombre de personnes qu'elle voyait encore.

Il fallut que chaque jour le courrier de Provence lui apportât une lettre et qu'elle y répondit.

Léonide, pour lire ou copier quelques-unes de ces lettres, déploya un talent infatigable. Cependant elle n'en supprima aucune.

Henri, quelquefois, mêlait des vers à sa prose et donnait ainsi à ses sentiments, ou à sa pensée, un tour plus vif, plus chaleureux que ne comporte l'expression ordinaire de l'amour filial. Ses ennemis recueillirent ces vers avec avidité dans un but que vous avez déjà deviné sans doute.

A ces élan d'une tendresse exagérée, Jeanne répondait avec une expansion naïve dont on eût pu également mal interpréter le sens. Elle écrivait : "Peux-tu douter de mon amour ? Loin de toi, cher Henri, la vie ne m'est plus rien..."

Ou encore : "Je compte les jours, les heures qui nous séparent encore. Presse ton départ si tu ne veux que je meure."

Henri l'appelait son âme, son cœur, son unique amour. Dans ses vers il la divinisait et s'égarait jusqu'à trouver sa mère : "Plus belle que Junon, la déesse aux bras blancs."

Pauvres grands enfants !... (Et en est de tout âge). Ils ne se doutaient point que les innocents propos de leur tendresse éveillaient à côté d'eux des échos moqueurs.

La correspondance de Jeanne, qui resta au Vigier jusqu'en 1722, renfermait donc dans les lettres adressées au chevalier tout ce qui pouvait appuyer la revendication de Henri, et en même temps dans les lettres écrites à ce dernier elle offrait des demi-preuves aux insinuations calomnieuses de Maxime.

Instruit de cela, Saint-Méran ne désirait rien tant que de s'en emparer.

En même temps le chevalier prenait conseil d'hommes de loi, et, tout en s'efforçant d'inspirer à son petit-fils un peu de son énergie, le déterminait à agir et à porter devant le Parlement de Paris sa revendication. Son retour fut le signal d'une reprise des hostilités.

Maxime, qui portait encore la tête plus haute depuis qu'il était revêtu de l'élégant uniforme des gardes du corps, reparut à l'hôtel de Saint-Méran.

Il ne fit qu'y passer, après avoir demandé à sa mère une entrevue, par un billet où il l'invitait à lui éviter le désagrément d'une rencontre avec l'individu qui prenait le nom de Du Vigier ; déclarant qu'il le souffletterait s'il le trouvait sur son passage. Il en serait résulté un duel à mort, car Henri, comme l'insolent garde du corps, portait l'épée et savait s'en servir.

Maxime aborda madame de Saint-Méran avec une politesse affectée, qui, de sa part, ne présageait rien de bon.

— Madame, dit-il, je tombe ici en trouble-fête ; mon excuse est dans les nouvelles qui me sont parvenues.

— Vous êtes toujours le bien-venu, Maxime, et vous le savez bien. Pourquoi donc m'avoir fait dire que vous ne dîneriez pas ici et n'y coucheriez pas ?

— Mais, madame, pour la même raison qui m'obligea à prendre du service dans la garde royale.

— Vous êtes un jaloux.

— Madame, point de badinage. Je n'ai que peu de mots à vous dire, mais ils sont sérieux.

Alors la comtesse d'un ton sec :

— Eh bien ! parlez, monsieur, puisque j'ai consenti à vous entendre.

— Madame, on m'apprend que l'intrus qui vous appelle votre fils et qui prend ici le nom de Du Vigier...

La comtesse se leva et l'interrompit :

— Si vous cessez d'être convenable, monsieur, je me retire.

Maxime, importurbable, reprit :

— J'apprends que monsieur Henri prétend être votre fils unique et revendique devant le Parlement de Paris le nom et le titre qui m'appartiennent. Est-ce vrai ?

— Oui, monsieur.

— Vous appuyez ses prétentions ?

— Oui, monsieur.

— A cet individu je n'ai rien à répondre. Les gens de loi sont là pour nous éviter tout contact avec ces espions.

— Encore une fois, monsieur, je vous rappelle aux convenances.

— C'est à vous, madame, poursuivit Maxime, que j'aurai l'honneur de m'adresser. Depuis plus d'un an vous avez eu le temps de réfléchir sur la solidité des prétentions de M. Henri ; je n'ai pas à vous en parler et il va sans dire également que je repousserai énergiquement l'attentat dirigé contre moi. Ma démarche actuelle est dictée par d'autres considérations. Je me suis demandé si vous aviez réfléchi aux conséquences de cette affaire ; car en toute chose, a dit La Fontaine, il faut considérer la fin. Si ce monsieur ne réussit point, que ferez-vous ?... Et, s'il réussit, que pensez-vous que je ferai ?

— Monsieur, lorsqu'on soutient une cause juste, on ne doit point s'arrêter à de semblables questions.

— Ces questions sont posées, et je vais y répondre. "Si ce monsieur échoue, vous vous serez aliéné une personne qui vous était dévouée, et vous devrez vous retirer et partager la défaite de votre protégé. Retraite peu glorieuse et peu agréable, mais c'est encore ce qui peut vous échoir de moins malheureux. Si ce monsieur réussit, si un arrêt inique, insensé, me dépouille, moi Maxime de Saint-Méran... par la mémoire de mon père !... ma vengeance ne se fera pas attendre. Votre protégé périra !..."

— Un crime ? dit la comtesse en frémissant.

— Non, madame, un châtement. Vous aviez dédaigné de réfléchir à ces éventualités. Mais, croyez-moi, il est temps encore de vous apercevoir que vous faites fausse route et de retourner sur vos pas.

— Vos menaces, monsieur, ne sauraient me changer. A mon tour je vous conseillerai et je vous rappellerai que vous pouviez rester ici, comme par le passé, et accepter la transaction toute fraternelle qui vous fut offerte par Henri. Il en est temps encore...

Chacune de ces paroles mettait le comble à la colère de Maxime qui s'écria d'un air sarcastique :

— C'est trop de bonté, madame, et je vous gênerais dans vos épanchements. Henri occupe tout votre cœur. Non, ma présence sous le même toit que vous ne serait ni discrète ni convenable... à moins cependant que vous ne consentissiez à une chose...

— Laquelle, monsieur ?

— A épouser celui que vous aimez.

A ces mots la comtesse eut comme un éblouissement. Elle demeura un moment interdite et, de très rouge qu'elle était tout d'abord, devint très pâle.

— Que signifie ?... murmura-t-elle.

Mais Maxime, qui jouissait de son trouble douloureux, ne répondit pas.

Elle avait entrevu un monde d'infamies. La colonnie s'attaquait à son affection la plus pure et elle avait la vague intuition

des apparences fausses qui pouvaient la soutenir. Elle en était étourdie.

Maxime reprit, afin de mieux enfoncer le couteau dans la blessure :

—Oroyz-vous que je sois le seul qui sache ce qui se passe ici ? N'est-il pas naturel au contraire que je sois le premier à l'apprendre ? Les preuves de vos relations seraient plus faciles à établir que celles de la naissance de votre amant...

A ce dernier outrage la comtesse bondit et d'un geste impétueux indiqua la porte à l'insolent.

Mais l'autre, sans changer d'attitude :

—Il faut, madame, que vos oreilles s'habituent à entendre ces vérités, car j'ai déjà remis à mon avocat les preuves de vos relations coupables. Il démontrera que c'est à votre inclination pour le fils de Colette qu'il faut remonter pour connaître les causes de la comédie "in extremis" jouée par celle-ci. Encore une fois, madame, mariez-vous, hâtez-vous de régulariser une situation qui dans quelques jours sera la fable de Paris.

—Sortirez-vous, misérable ?

—Oui, madame ; mais n'attendez pas qu'à ma prochaine visite je ne vous en dise autant.

Sur ces paroles Saint-Méran se retira, laissant la malheureuse femme brisée de douleur. Elle en tomba malade.

"O mon père, écrivit-elle, quel monstre que le fils de cette femme !... Il est capable de tous les crimes. En apprenant que nous étions en instance près du Parlement, il est accouru chez moi, l'investive et la menace à la bouche. Il m'a déclaré qu'il assassinerait Henri et trahirait ma réputation dans la boue. Connais donc toute son infamie : il prétend qu'Henri est mon amant... J'ai honte de raconter de telles choses, mais il est bon que tu les connaisses dans le cas où ce misérable passerait de la menace au crime."

Son père lui répondait :

"Viens me voir, viens vivre quelques jours près de moi. Ta présence à Paris n'est pas nécessaire en ce moment. Au contraire, elle prête des armes à la calomnie. Vis en Provence jusqu'à ce que la justice ait besoin de ton témoignage."

Mais elle alléguait qu'elle était trop souffrante pour entreprendre un si long voyage. En réalité elle ne se sentait pas le courage d'une séparation nouvelle. Peut-être aussi tremblait-elle pour les jours de son fils.

Ces luttes intérieures minaient sa santé. Elle dépérissait sans que son fils en pût deviner la cause. Enfin à la prière de celui-ci, elle partit.

(A CONTINUER)

Commencé le 6 août 1885 — (No 293).

VARIÉTÉS

Un monsieur, voyant passer son médecin, se détourne pour ne pas en être aperçu. On lui demande pourquoi :

—Se suis honteux, répondit-il. Il y a si longtemps que je n'ai été malade !

Dans l'antichambre d'un ministère.

—Monsieur le directeur est dans son cabinet ?

—Oui, monsieur, mais, quand il y est, il ne reçoit jamais !

—Alors, je reviendrai un jour où il n'y sera pas !

A la veille de faire un long voyage, M. X... écrit à un de ses amis, qu'il avait perdu de vue depuis longtemps, pour lui demander si, en son absence, il voudrait bien se charger de ses deux enfants.

—Quel âge ont ils ? demanda l'ami par dépêche.

—Dix-huit ans à eux deux, répond M. X...

—Envoie, je les attends.

Les enfants arrivent. Ils avaient bien dix-huit ans à eux deux ; mais l'un avait dix-sept ans et demi, et l'autre était un bébé de six mois, escorté de sa nourrice !

Un enfant terrible. On vient de couper la pointe des oreilles à un jeune bouledogue. Bébé s'émeut du changement de physionomie que son ami touton vient de subir. Il interroge à ce propos un domestique :

—Pourquoi qu'on a coupé les oreilles au chien ?

—C'est pour qu'il soit plus joli.

—Alors pourquoi qu'on t'a pas coupé les oreilles à toi ?

Tête de l'interpellé !

NOS PRIMES

Jusqu'à nouvel ordre, à tout nouvel abonné, nous donnerons en prime la collection complète du FEUILLETON contenant les ouvrages suivants :

POUR UN AN : — UNE PIASTRE

L'Homme des Grèves — Le Crime d'un Autre — L'Amour à L'Épée — Un Noviciat — La Vengeance d'une Mère — Galanterie mal Récompensée — La Main Mystérieuse — En Temps de Guerre — La Cible de Guido Ventura — Fidèle à sa Tombe — La Réprouvée — L'Influence de L'Amour — Le Dévouement d'une Épouse — Insurgé contre la Morue — le commencement du ROI DES VOLÉURS maintenant en cours de publication, et LA FILLE DE MARGUERITE. — Ce dernier feuilleton, à lui seul, embrasse plus d'une année de notre journal.

POUR DEUX ANS : — DEUX PIASTRES

Tous les ouvrages ci-haut mentionnés et les suivants : — LES DRAMES DE L'ARGENT — LES MEURTRIERS DE L'HÉRITIÈRE.

POUR TROIS ANS : — TROIS PIASTRES

Tous les feuilletons ci-dessus et les suivants : — UNE VENGEANCE DE PEAU ROUGE — LA DEMOISELLE DU CINQUIÈME — LA GRANDE HALTE — LE TESTAMENT SANGLANT.

POUR QUATRE ANS : — QUATRE PIASTRES

Tous les ouvrages complets ci-haut nommés et les suivants : — LES AVENTURES DU CAPITAINE VATAN — LA DAME DE PIQUE — EXILI L'EMPOISONNEUR.

Nous n'envoyons aucune prime ni le commencement d'aucun feuilleton avant d'avoir reçu le montant de l'abonnement.

Toute personne qui nous enverra quatre nouveaux abonnés d'une année ou plus recevra en prime toute la collection ci-dessus énumérée et, en plus, le journal pendant un an.

INFORMATIONS — Les conditions d'abonnement à notre journal sont comme suit : — Un an, \$1.00, six mois, 50 cents, payables d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Pour la ville de Montréal, 50 cents en plus par année. Aux agents : 16 cents la douzaine et 20 par cent de commission sur les abonnements, le tout payable à la fin du mois.

MORNEAU & CIE, Éditeurs,

Boîte 1986.

No 475 Rue Craig, Montréal.